

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU GARD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE DOMAZAN

Le 6 décembre 2023 à 18h30,

le Conseil municipal de la commune de Domazan s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence de Louis DONNET, Maire.

Date de la convocation : 30/11/2023

Présents : 9 /14 : Mme CAPELLI Aurélie, M. CROUZET André, M DIJON Benoit, M. Louis DONNET, Mme REUTER Dominique, M. SENOT Laurent, M. MANGIN Jean-Baptiste, Mme STEEMERS Pascale, Mme CREPEL Christine,

Absents : 5 /14 : Mme COLLOMB Valérie, M. LOUCHE Robin, M. FAYAD Ghassan, M. FABRE Benoit, Mme GAFFET Muriel,

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales M. SENOT Laurent a été nommé secrétaire

Nombre de votants : 9 Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

MARCHES PUBLICS 2023-05 lot 13 Attribution

Vu la fin de remise des offres pour le marché déposé pour son lot 13 en date du 31 octobre 2023 à 12h,
Vu le délai de validité des offres de 120 jours,
Considérant les réponses des candidats aux questions demandées par la MOE dans le délai imparti,
Vu l'analyse des offres et des négociations faites par le Cabinet KVA, MOE sur ce dossier

Après ouïe le compte-rendu d'analyse des 3 offres négociées reçues, Le Conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité,

- Choisit :

L'entreprise GIRARD Franck

Pour le Lot n°13 – Construction métallique (TVA 20%)

Montant H.T : 90 000 €

Montant TTC : 108 000 €

Accepte l'option

Montant H.T : 16 000 €

Montant TTC : 19 200 €

TOTAL :

Montant H.T : 106 000 €

Montant TTC : 127 200 €

- DIT que les crédits sont inscrits au budget.
- AUTORISE Monsieur le Maire, à défaut un adjoint, à signer l'ensemble des pièces nécessaires à l'application de cette décision.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Maire, LOUIS DONNET

